

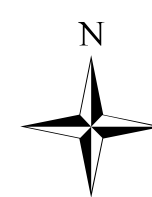
REGLEMENT GRAPHIQUE

La révision selon des modalités simplifiées du PLU de Rouville a modifié le règlement graphique du PLU approuvé en 2013. **Le règlement graphique de 2013 sera donc à remplacer par le règlement graphique suivant.**

Accusé de réception en préfecture
076-2000310700-20190226-2019-02-19-DE
Date de récépissé : 03/03/2019
Date de réception préfecture : 03/03/2019

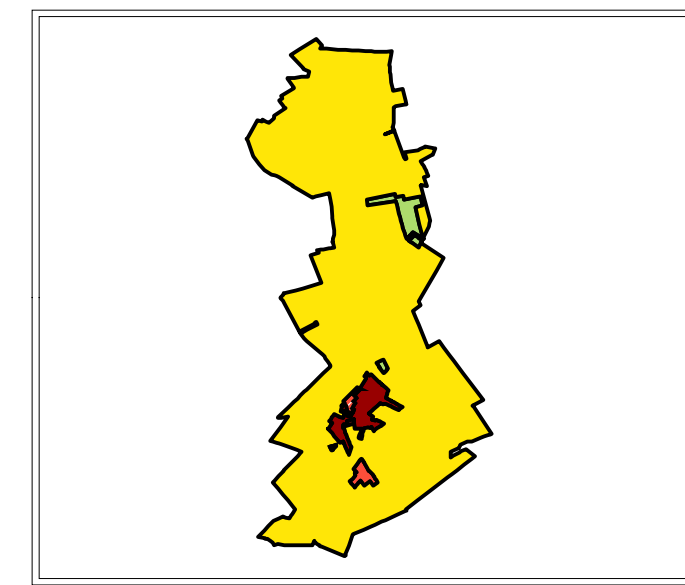
Département de la Seine-Maritime

PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune de Rouville



N° de la planche : Planche 1/1

Echelle : 1:5 500



Prescriptions

- Alignement boisé repéré (L151-23)
- Alignement boisé à créer (L151-23)
- ★ Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11-2°)
- Mare comme élément naturel à protéger, à conserver ou à créer (L151-23)
- Champ d'expansion des ruissellements (R151-21-2° et R151-34-1°)
- Élément bâti protégé à créer, conserver ou à restaurer (L151-19)
- Emplacement réservé (L151-41)
- Secteur d'inconstructibilité lié aux vides et indices de vides (R151-21-2° et R151-34-1°)
- Zone potentiellement exposée aux ruissellements (R151-34-1°)
- Zone potentiellement inondable (R151-34-1°)

Légende

Zonage du DU

- 1AU
- A
- AE
- NL
- NLC
- UC
- Uhc
- Bâti dur
- Bâti léger
- Limite communale
- Limite parcellaire



CAUX SEINE AGGLO
Espace du Pasquier
32 D Rue de la République
76170 ULLEBOISSE
Tél : 02 32 84 40 10 Fax : 02 32 84 40 01

Service Système et Gestion de l'Information - © Caux Vallée de Seine - Tous droits réservés - Diffusion et reproduction interdites - Source : DGFIP/Cadastre 2016

PLU:

Approuvé le : 05/06/2013

Révision simplifiée n°1 :

Approuvée le : 26/02/2019

Cette réalisation par Thibault Vassez le 14/01/2019

Bernières

Yébleron

Raffetot

Nointot